

Motion de MM. Pierre Maudet, Jean-Pierre Oberholzer, Didier Bonny, Roberto Broggin, Gérard Deshusses, Bernard Paillard et François Sottas: «Protégeons les petites reines des vols et des intempéries!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 20 février 2002)

MOTION

Considérant que:

- le nombre de vols de bicyclettes sur le territoire genevois est en constante augmentation depuis plusieurs années (plus de 2800 en 1999, selon les plaintes enregistrées par la police, mais nettement plus si l'on admet tous les vols non déclarés);
- parallèlement, le nombre des adeptes de la petite reine, qui utilisent ce mode de transport dans leurs déplacements quotidiens, ludiques ou professionnels, est croissant;
- les cycles mal parkés peuvent parfois gêner les piétons, poussettes et transports publics, surtout au centre-ville;
- la combinaison des risques de vol et des désagréments occasionnés par les intempéries (habits mouillés, selle trempée, patins de freins glissants) dans l'usage d'un véhicule qui n'offre pas de protection là contre et qui est stationné à l'air libre n'encouragent pas le développement de ce moyen de transport,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier, dans le cadre des crédits déjà votés destinés à la réalisation d'itinéraires cyclables, la possibilité d'installer des abris couverts, respectueux d'une ligne légère de mobilier urbain et munis d'un dispositif antivol (potelet, crochet pour cadres et roues) sur les places réservées aux cycles, aux points névralgiques de la ville.